

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 21 FEVRIER 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

M. SUSS, M. ZINCK (excusé), MM. HERRLE, KNOERY, FROEHLICH, qui étaient représentés respectivement par Mme FILSER, M. DUBOIS, M. VOGEL, M. TREIBER, M. FEIG.

MM. MEYER-KUHN, MESSMER, WALTER, NEUHARD, (excusés), M. HELMER E., M. WITTMER, Mme GESANG.

DEL. N° 007/2005conseil

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF « BATIMENTS D'ACTIVITES » - EXERCICE 2004

Le Président ayant quitté la salle, Madame Weiss, Vice-Présidente, -désignée par le conseil communautaire- présente le compte administratif « bâtiments d'activités » de l'exercice 2004 qui comprend :

- en section d'investissement		
dépenses	112 182,25 €	
recettes	0	
déficit d'investissement		112 182,25 €
- en section de fonctionnement		
dépenses	0	
recettes	1 845,46 €	
excédent de fonctionnement		1 845,46 €

et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif « bâtiments d'activités » 2004.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 1^{er} mars 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS

